

RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE LA MANCHE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Manche est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'augmentation des dépôts de dossiers de 10,9% constatée en 2021 est à relativiser, l'année 2020 ayant été marquée par une très forte baisse des dépôts (-26,2%) en lien avec la crise sanitaire (difficultés pour déposer un dossier durant le premier confinement et mise en place de diverses mesures de soutien aux revenus des ménages). Ainsi la tendance baissière observée sur ces dernières années se confirme en 2021 avec un repli de 18,1% par rapport à 2019. Cette diminution s'observe également au plan national et régional avec un repli qui s'établit respectivement à 15,5% et 12,1%. Le nombre de redépôts progresse et concerne presque un dossier sur deux, au-dessus de la moyenne régionale stable à 48% et nationale en légère baisse à 43,4%. Parallèlement la proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité recule de presque 6 points et ne représente plus que 10,4% des dossiers déposés.

Recevabilité et orientation

La commission a déclaré 928 dossiers recevables et 48 dossiers irrecevables. Le taux d'irrecevabilité ressort ainsi à 4,5% des dossiers traités, identique à celui calculé au niveau national et légèrement supérieur au niveau régional (4,1%). Dans ce cadre, 64,6% des rejets étaient motivés par une absence de surendettement, 22,9% par une bonne foi non reconnue et 12,5% en raison d'une inéligibilité à la procédure.

45,6% des dossiers orientés présentaient une capacité de remboursement négative et étaient dépourvus de bien immobilier. La quasi-totalité de ces dossiers a été orientée vers un rétablissement personnel, soit 44% des dossiers traités contre 41,4% en 2019.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La phase de conciliation, réservée au seul traitement des dossiers avec présence d'un bien immobilier, ne représente que 5,6% de dossiers traités, en recul de presque 2 points par rapport à 2020.

Les dossiers ont majoritairement fait l'objet de mesures imposées avec ou sans effacement partiel (41,7% des dossiers traités) ou de mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (41,1%). Ces indicateurs sont comparables aux indicateurs régionaux ou nationaux.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La réalisation de mesures pérennes, c'est-à-dire destinées à solder la situation de surendettement, demeure un objectif prioritaire pour la commission. Elles représentent 79,7% des dossiers traités. Ce taux départemental ressort au-dessus de la moyenne régionale et nationale, respectivement 77,4% et 76,3%.

Les mesures provisoires, en baisse consécutive sur ces trois dernières années représentent 8,9% des dossiers traités de la Manche.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Échanges informels en tant que besoin avec les greffiers ou les juges
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Concertation régulière entre les deux services pour toute situation le justifiant
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 10 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 115</i>	Focus sur le traitement des dettes de logement dans la procédure de surendettement, présentation du dépôt en ligne
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 9</i>	Une animation sur le thème de l'assurance et l'autre sur le dispositif du surendettement à destination des personnes en charge des PCB
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale, missions locales, INFREP, PLIE...)	<i>Nombre de réunions : 13 Nombre d'élèves ou stagiaires : 212</i>	Sensibilisation à la gestion budgétaire dans le cadre du SNU, de la journée de lutte contre l'illettrisme et de la semaine de l'argent

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Effets de la recevabilité :

Les LOA sont souvent assimilées à un crédit classique et, par conséquent, les débiteurs pensent qu'ils ne doivent plus continuer à s'acquitter du loyer. De nombreux appels de débiteurs sont enregistrés à ce sujet alors même qu'ils sont, pour certains, déjà intervenus auprès de leur banque pour demander l'arrêt des prélèvements.

Mise en place des plans :

- Certains débiteurs ont du mal à identifier et/ou entrer en relation avec leurs créanciers ce qui compromet la viabilité du plan dès même sa mise en place.
- Les accompagnements budgétaires recommandés par la commission ne sont pas toujours suivis dans les faits

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La difficulté pour les débiteurs à informer le secrétariat d'une évolution de leur situation financière ou personnelle en cours d'instruction, ce qui nuit à l'efficacité de la procédure et conduit souvent à un redépôt tout juste après la clôture du dossier.

Beaucoup de débiteurs pensent que la Commission est d'une part chargée du suivi des plans et d'autre part qu'elle peut reprendre un dossier clôturé pour intégrer de nouvelles dettes.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Créanciers :

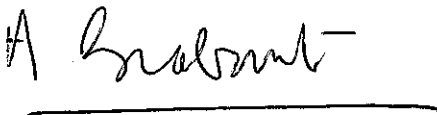
En cas de remboursement anticipé, certains débiteurs rencontrent des difficultés pour obtenir une attestation de paiement auprès de leurs créanciers, notamment auprès des établissements de crédit et assimilés.

Gestionnaires d'Épargne :

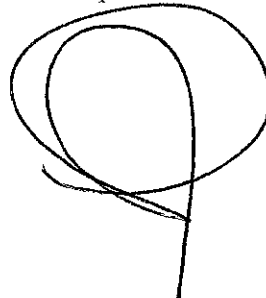
Les délais de mise à disposition des fonds sont souvent une source de difficulté, ce qui induit parfois une incapacité du débiteur à honorer la première mensualité du plan ou des mesures.

Fait à Saint-Lô, le 15 février 2022

Le vice-président,
Hervé BRABANT
Directeur départemental des Finances Publiques



Le secrétaire,
Thierry GOMOT
Directeur Départemental de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 204	889	986	10,9%	-18,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,8%	47,6%	49,3%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,7%	16,1%	10,4%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 051	873	928	6,3%	-11,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,7%	8,0%	7,7%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	58	48	48	0,0%	-17,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	31,0%	29,2%	12,5%		
Dossiers orientés par la commission	1 066	881	941	6,8%	-11,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,4%	42,6%	45,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,1%	41,9%	44,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,9%	0,1%	0,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,9%	58,0%	55,6%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 264	971	1 056	8,8%	-16,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,3%	6,0%	6,8%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,6%	4,9%	4,5%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,6%	38,7%	41,1%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,6%	0,1%	0,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,2%	7,5%	5,6%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,6%	4,2%	2,8%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,6%	3,3%	2,7%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	42,6%	42,7%	41,7%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	36,6%	36,8%	35,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,2%	19,3%	17,8%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,1%	6,0%	6,2%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,4%	79,8%	79,7%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	19	6	12		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	4	9		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,5%	4,1%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	41,1%	40,6%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	5,6%	7,5%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,7%	42,4%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	79,7%	77,4%	76,3%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
MANCHE	Dettes financières	21 525	748	2 993	68,4%	79,7%	12 870	3,0
	dont dettes immobilières	8 508	105	171	27,0%	11,2%	65 151	1,0
	dont dettes à la consommation	12 537	649	2 306	39,8%	69,2%	12 481	3,0
	dont autres dettes financières	480	411	516	1,5%	43,8%	661	1,0
	Dettes de charges courantes	6 017	751	3 240	19,1%	80,1%	3 360	3,0
	Autres dettes	3 939	546	1 245	12,5%	58,2%	1 618	2,0
	Endettement global	31 481	938	7 478	100,0%	100,0%	15 612	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	209 096	6 287	26 945	69,8%	79,5%	12 676	3,0
	dont dettes immobilières	90 055	905	1 475	30,1%	11,4%	93 010	1,0
	dont dettes à la consommation	113 905	5 465	21 460	38,0%	69,1%	11 980	3,0
	dont autres dettes financières	5 135	3 288	4 010	1,7%	41,6%	719	1,0
	Dettes de charges courantes	44 870	6 297	25 771	15,0%	79,6%	3 800	3,0
	Autres dettes	45 501	4 556	10 091	15,2%	57,6%	1 801	2,0
	Endettement global	299 467	7 912	62 807	100,0%	100,0%	16 295	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

